



Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

4 août 2020



La Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 sont enregistrés comme producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses 13 syndicats et offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, le soutien aux propriétaires forestiers, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.



Dans le cadre des consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral, la FPFQ souhaite émettre deux recommandations qui permettraient d'exploiter pleinement le potentiel sylvicole de la forêt privée afin de relancer l'économie canadienne :

Recommandation 1 Que le gouvernement développe une fiscalité encourageant la réalisation de travaux sylvicoles permettant d'assurer l'approvisionnement de l'industrie de la transformation du bois.

Recommandation 2 Que le gouvernement mette sur pied un programme canadien de reboisement et de travaux d'aménagement forestier pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et incidemment sécuriser un approvisionnement en bois à long terme pour l'industrie de la transformation du bois.

Recommandation 1 **Que le gouvernement développe une fiscalité encourageant la réalisation de travaux sylvicoles permettant d'assurer l'approvisionnement de l'industrie de la transformation du bois.**

Annuellement, des dizaines de milliers de propriétaires forestiers contribuent à générer une activité économique structurante pour les communautés rurales par la mise en valeur des potentiels sylvicoles de leurs lots boisés.

En 2018, la FPFQ chiffrait à 567 M\$ le chiffre d'affaires généré en forêt privée québécoise par les activités forestières situées en amont de la transformation du bois (récolte, transport, aménagement forestier, mise en marché et autres). En intégrant les activités de transformation du bois, le chiffre d'affaires grimpe à 4,3 G\$ et génère tout près de 25 000 emplois¹.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal, ou d'appoint, à des milliers de propriétaires forestiers du Québec. Chaque année, 15 000 d'entre eux mettent du bois en marché. En 2019, la valeur des livraisons des producteurs forestiers aux usines de transformation du bois a totalisé 397 M\$².

L'aménagement forestier est crucial pour assurer la commercialisation de ces bois puisqu'il faut accompagner les propriétaires forestiers dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. Ces travaux sylvicoles génèrent des activités de récolte, mais assurent également une remise en production des sites récoltés ainsi qu'une amélioration des peuplements traités. Ultimement, ces travaux sylvicoles permettent de sécuriser les approvisionnements de l'industrie de la transformation du bois, mais surtout d'assurer la pérennité de la ressource forestière.

Cependant, divers facteurs, dont la faible rentabilité des projets d'aménagement forestier, découragent une majorité de propriétaires à réaliser des investissements sylvicoles. Les gouvernements des pays industrialisés sont donc appelés à soutenir le financement de la mise en valeur de la forêt privée. Les programmes visent typiquement à réduire les coûts d'aménagement forestier pour les investisseurs privés.

La fiscalité sur le revenu apparaît comme un outil qui mériterait d'être utilisé pour motiver davantage de propriétaires de boisés à

¹ Fédération des producteurs forestiers du Québec. Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées : emplois directs et revenus d'affaires, 2020, 23 p.

² Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée, 2020, révisée juin 2020, 36 p.

réaliser une pleine mise en valeur du potentiel sylvicole de leurs boisés. Ceci permettrait d'accroître significativement la livraison de bois aux usines de transformation de produits forestiers et de dynamiser l'activité économique des régions rurales de manière permanente, mais également d'accroître les services environnementaux générés par ces boisés.

Actuellement, le régime fiscal fédéral encourage peu les propriétaires à mettre en valeur leurs boisés, car celui-ci ne considère pas :

1. Une **expectative de profits incertaine et à long terme** puisque la période de production qui s'étale sur des décennies est unique au secteur forestier. Ainsi, l'actualisation des revenus de récolte réduit (ou élimine) la rentabilité des travaux sylvicoles nécessaires pour faire croître la forêt.
2. Un **revenu forestier important qui survient sur une base ponctuelle lors de la récolte** puisque la majorité des propriétaires de boisés ne tirent pas un revenu de la vente de bois chaque année. Puisque la récolte de bois sur la propriété se fait ponctuellement à une année donnée, le propriétaire voit alors son revenu global augmenter grandement pour une année donnée. Ce revenu d'appoint est donc imposé à un taux marginal supérieur, ce qui réduit l'attrait financier de la sylviculture pour bon nombre de propriétaires de boisés.
3. Des **revenus et des coûts qui surviennent lors de différentes années de production** alors que les coûts liés à l'aménagement forestier surviennent majoritairement au début de la période de production, tandis que les revenus sont générés à la fin lors de la récolte d'arbres matures. Il en résulte un revenu imposable élevé au cours d'une même année fiscale, ce qui décourage plusieurs propriétaires de boisés.

Nous proposons donc la création d'un **Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel** afin de stimuler la mise en valeur des forêts privées. Ceci permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en prévision d'investissements nécessaires à l'aménagement de leurs boisés (reboisement, éducation et protection des peuplements). Cette mesure permettrait :

1. d'inciter davantage de propriétaires forestiers à récolter du bois et à mettre en valeur leurs boisés, ce qui générerait davantage d'activité économique en milieu rural;
2. d'investir les revenus issus de la récolte du bois dans des travaux permettant d'améliorer la résilience et le rendement des peuplements forestiers;
3. de synchroniser les dépenses d'aménagement forestier avec les revenus issus de la récolte;
4. d'inciter les propriétaires de boisés à réaliser davantage

- d'investissements sylvicoles dans leurs boisés en réduisant leur taux marginal d'imposition;
5. de répondre à la problématique d'incertitude sur le profit de l'investissement sylvicole;
 6. de contribuer à la relance de l'économie en soutenant l'industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois;
 7. d'assurer un transfert des revenus gagnés en milieu urbain vers le milieu rural puisque la sylviculture deviendrait un abri d'impôt pour les propriétaires gagnant leur vie en ville;
 8. d'améliorer le capital forestier détenu, éventuellement le gain en capital et l'investissement personnel;
 9. de réduire l'évasion fiscale tirée de la vente de bois en accroissant l'intérêt des propriétaires à déclarer l'ensemble de leurs revenus.

Recommandation 2 **Que le gouvernement mette sur pied un programme canadien de reboisement et de travaux d'aménagement forestier pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et incidemment sécuriser un approvisionnement en bois à long terme pour l'industrie de la transformation du bois.**

Les propriétaires forestiers du Québec peuvent participer activement à la lutte contre les changements climatiques et ainsi permettre au gouvernement fédéral d'atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Les 134 000 propriétaires forestiers du Québec possèdent une part importante du capital forestier de la province. Bien qu'elle n'occupe que 16 % de la superficie forestière productive, les forêts privées québécoises recèlent près du tiers de la possibilité de récolte forestière de la province et génèrent 19 % des approvisionnements de l'industrie forestière du Québec³.

Depuis 1974, les propriétaires de forêts privées du Québec ont planté plus de 1,4 milliard d'arbres dans le cadre des efforts de reboisement. Aujourd'hui, ce capital forestier crucial offre d'importantes promesses pour l'avenir des zones rurales.

Ces forêts productives contribuent à la capture et à la séquestration du carbone grâce à l'augmentation du volume sur pied des forêts. L'utilisation de traitements sylvicoles permet d'accélérer la croissance de la forêt et d'accroître la captation du carbone.

³ Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée, 2020, révisée juin 2020, 36 p.

La récolte de bois à des fins de transformation permet également de stocker ce carbone dans des produits finis tels que des produits de construction en bois ou des pâtes et papiers. Par ailleurs, ces traitements sylvicoles permettent d'éduquer les peuplements forestiers afin qu'ils répondent aux critères d'approvisionnement de l'industrie forestière.

La mesure demandée permettrait à davantage de propriétaires de réaliser la mise en valeur de leurs boisés en allouant des budgets pour le reboisement, l'éducation et la protection de peuplements forestiers. Par ailleurs, la mesure devrait inclure le financement des plans d'aménagement forestiers des propriétaires de boisés puisqu'il s'agit d'une étape préalable pour devenir producteur forestier et ainsi bénéficier de subventions à l'aménagement.

De plus, une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait rage et endommage les forêts de milliers de producteurs forestiers. Les ravages créent un volume important de bois mort qui deviendra une source d'émissions de carbone. Alors que les propriétaires de boisés sont encouragés à récolter les peuplements forestiers fortement infestés avant qu'ils ne soient une source d'émission, ils veulent s'assurer du rétablissement d'une régénération forestière adéquate des superficies récoltées.

Les besoins en aménagement forestier sont supérieurs aux sources de financement actuellement offertes. À titre d'exemple, lors d'une précédente épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les années 1980, le taux de reboisement atteignaient plus de 80 millions d'arbres plantés chaque année, contre à peine 10 millions aujourd'hui, alors qu'une épidémie bat son plein.

Bien qu'il existe déjà des programmes fédéraux, leurs critères ne tiennent pas compte des particularités de la production forestière sur les terres privées. Les propriétaires forestiers et leurs organisations n'en bénéficient donc pas.

Cette demande est importante pour les propriétaires, mais également pour les communautés rurales qui misent sur la ressource forestière pour soutenir leur développement. Ces investissements sylvicoles influenceront éventuellement la possibilité forestière régionale, les essences disponibles pour de futures récoltes, la qualité du bois qui pourra être transformé et la prévisibilité des approvisionnements en bois des usines. Bref, ces investissements contribueront à la relance de l'économie en soutenant l'industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois.

Le secteur forestier du Québec possède l'expertise nécessaire pour la mise en œuvre de ce type de programme destiné aux propriétaires de boisés. L'utilisation des structures, ressources et traitements actuellement préconisés faciliterait la mise en œuvre de ces mesures et l'évaluation de leur impact.

Un réseau d'environ 100 consultants forestiers, qui à son tour emploie des ingénieurs et techniciens forestiers et des travailleurs sylvicoles, est disponible pour aider les propriétaires de boisés dans leurs efforts de développement forestier et de reboisement. De plus, les offices de commercialisation régionaux aident les propriétaires de lots boisés à livrer du bois aux usines.

Nous proposons donc la création d'un **programme canadien de reboisement et de travaux d'aménagement forestier pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques**. Les normes et critères du programme devraient permettre aux producteurs forestiers d'en bénéficier. Ceci permettrait aux producteurs forestiers d'exploiter pleinement les potentiels sylvicoles de leurs boisés, au gouvernement du Canada de s'approcher de ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre et à l'industrie forestière canadienne de sécuriser un approvisionnement en bois à long terme.